

Contacts antérieurs avec le système de justice pénale chez les personnes qui ont fait une surdose mortelle de drogues illicites à Surrey et en Colombie-Britannique, 2011 à 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 16 mai 2019

Une crise des opioïdes sévit actuellement au Canada. Bien que les effets se fassent sentir partout au pays, la crise a été la plus aiguë en Colombie-Britannique, où, de janvier 2016 à septembre 2018, les taux de décès apparemment liés à la consommation d'opioïdes ont été les plus élevés, selon l'Agence de la santé publique du Canada.

Bien que les statistiques actuelles fassent état du nombre de surdoses qui surviennent, on en sait peu au sujet des caractéristiques socioéconomiques des personnes les plus à risque de faire une surdose. Afin de mieux comprendre la situation socioéconomique des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites, Statistique Canada a établi des partenariats avec des organismes municipaux et provinciaux de la Colombie-Britannique pour lancer un projet pilote visant à recueillir des données administratives sur les caractéristiques sociales, économiques et relatives à la santé qui sont associées aux circonstances des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites avant leur décès.

La présente analyse fait partie d'une série d'articles visant à dresser un portrait de la consommation d'opioïdes au Canada. Ces articles sont le fruit d'un partenariat entre Statistique Canada et le Service des coroners de la Colombie-Britannique, la ville de Surrey, le service d'incendie de Surrey, le détachement de la Gendarmerie royale du Canada de Surrey, la Fraser Health Authority, BC Stats, le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique, le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique et Sécurité publique Canada.

À l'aide des données du Service des coroners de la Colombie-Britannique, on examine, dans une étude publiée aujourd'hui dans *Juristat*, intitulée « [Contacts antérieurs avec le système de justice pénale chez les personnes qui ont fait une surdose mortelle de drogues illicites à Surrey et en Colombie-Britannique, 2011 à 2016](#) », la nature et l'étendue des contacts des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites avec le système de justice pénale en tant qu'auteurs présumés d'un crime. L'analyse précédente portait sur les [caractéristiques d'emploi des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites et la réception de prestations d'aide sociale par celles-ci avant leur décès](#).

L'analyse des personnes ayant fait une surdose mortelle révèle que cette population à risque forme un groupe diversifié présentant divers profils d'emploi et des antécédents variés de contact avec les systèmes de santé et de justice. Cela montre que la crise des opioïdes ne se limite pas à un groupe ou à un segment de population en particulier. De plus amples renseignements sur les caractéristiques socioéconomiques de cette population sont nécessaires pour mieux comprendre les facteurs de risque associés aux surdoses et pour mieux éclairer l'élaboration de politiques liées à la prévention.

La plupart des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites n'avaient pas eu de contact avec la police au cours des 24 mois précédant leur surdose mortelle

La majorité des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites en Colombie-Britannique (66 %) et dans la ville de Surrey (64 %) de 2011 à 2016 n'avaient pas eu de contact avec la police relativement à une infraction criminelle au cours des 24 mois précédant leur décès. Un contact avec la police est défini comme une intervention dans le cadre de laquelle une personne est l'auteur présumé d'une affaire criminelle.



Bien que la plupart des personnes décédées d'une surdose n'aient pas eu de contact avec la police, elles demeuraient quand même plus susceptibles d'être les auteurs présumés d'une infraction criminelle que l'ensemble de la population. De 2011 à 2016, 34 % des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites en Colombie-Britannique, soit un taux de 337 personnes pour 1 000 personnes, étaient les auteurs présumés d'une infraction criminelle au cours des 24 mois précédant leur décès. À titre de comparaison, dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, 30 personnes pour 1 000 personnes étaient les auteurs présumés d'une infraction criminelle en 2016.

Les personnes qui ont fait une surdose mortelle et qui avaient eu un contact avec la police étaient moins susceptibles d'avoir occupé un emploi stable au cours des années précédant leur décès

La plupart des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites (66 %) de 2011 à 2016 ont occupé un emploi quelconque au cours d'au moins une des cinq années précédant leur décès, qu'elles aient eu un contact ou non avec la police. Cela dit, les personnes qui avaient eu un contact avec la police étaient moins susceptibles d'avoir occupé un emploi stable au cours de la période de cinq ans.

Le cinquième (20 %) des personnes ayant fait une surdose mortelle et ayant eu un contact avec la police occupaient un emploi au cours de chacune des cinq années précédant leur décès, comparativement à 29 % de celles qui n'avaient pas eu de contact avec la police.

Plus des deux tiers (68 %) des personnes ayant fait une surdose mortelle et ayant eu un contact avec la police ont également touché des prestations d'aide sociale au cours des cinq années précédant leur décès, une proportion beaucoup plus élevée que celle observée chez leurs homologues n'ayant eu aucun contact avec la police (55 %).

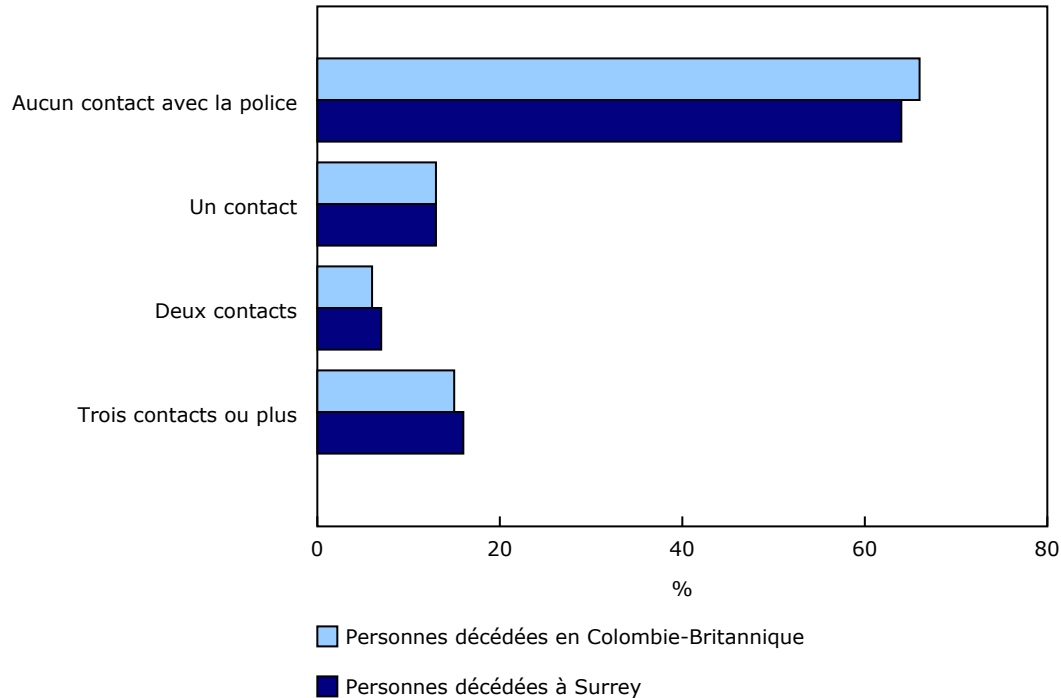
Par ailleurs, au cours des deux années précédant leur décès par surdose, les personnes qui avaient eu un contact avec la police ont gagné un revenu d'emploi moins élevé que leurs homologues qui n'avaient pas eu de contact avec la police. Pendant la dernière année où elles ont occupé un emploi, les personnes décédées ayant eu un contact avec la police ont touché un revenu total moyen de 15 325 \$, un montant nettement inférieur à celui des personnes n'ayant pas eu de contact avec la police (25 207 \$).

Une personne décédée d'une surdose mortelle sur sept a eu trois contacts ou plus avec la police au cours des 24 mois précédant son décès

Chaque contact avec la police représente une occasion de reconnaître les personnes à risque de surdose et de les aiguiller vers les programmes et services appropriés.

Bien que la plupart des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites n'aient pas eu de contact avec la police au cours des 24 mois précédant leur surdose mortelle, bon nombre de celles qui en ont eu (34 %) ont eu de multiples contacts. Dans l'ensemble, 15 % des personnes décédées d'une surdose en Colombie-Britannique et 16 % des personnes décédées d'une surdose dans la ville de Surrey ont eu trois contacts ou plus avec la police au cours des 24 mois précédant leur surdose mortelle.

Graphique 1
Fréquence des contacts avec la police au cours des 24 mois précédant le décès, Colombie-Britannique et Surrey, 2011 à 2016



Note(s) : Comprend les personnes qui ont eu un contact avec la police en Colombie-Britannique au cours des 24 mois précédant leur décès par surdose.
Source(s) : Données du Service des coroners de la Colombie-Britannique, 2011 à 2016; Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302), 2009 à 2016.

Les contacts avec la police se sont souvent produits au cours des trois mois précédant une surdose mortelle

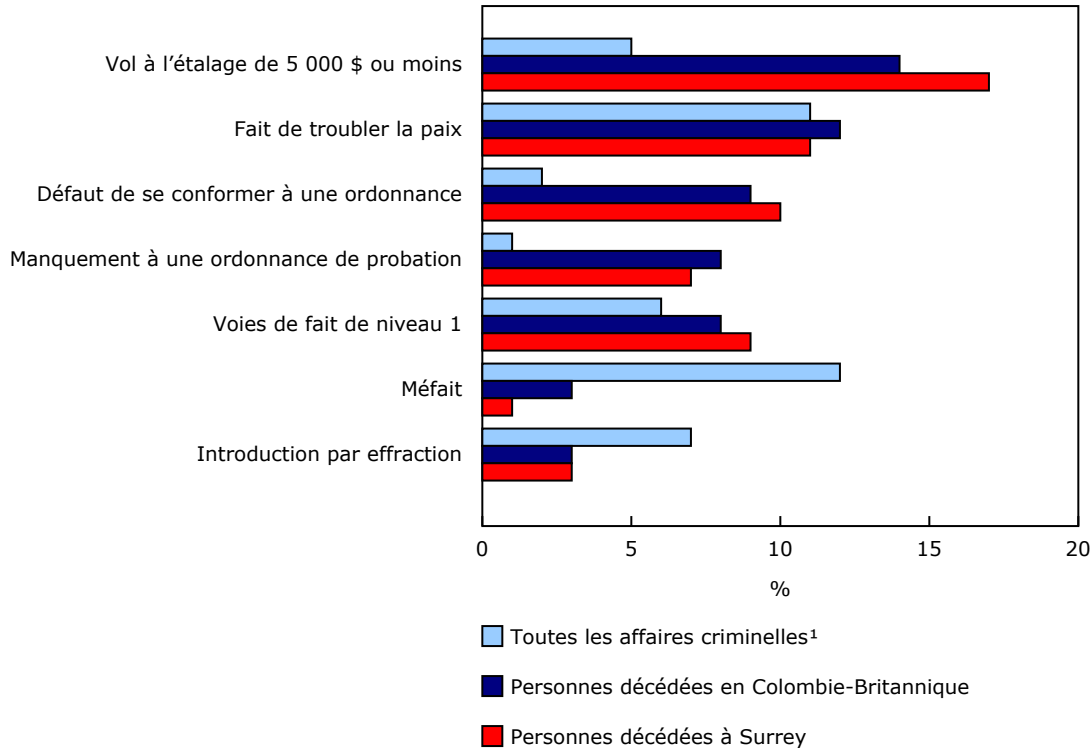
Il y a eu un nombre disproportionné de contacts avec la police dans les mois précédant immédiatement les surdoses mortelles. Parmi les personnes qui sont décédées d'une surdose de drogues illicites et qui avaient eu un contact avec la police au cours des 24 mois précédant leur décès, le tiers (33 %) en Colombie-Britannique et près du quart (24 %) à Surrey ont fait une surdose dans les trois mois suivant leur dernier contact avec la police.

La plupart des personnes qui avaient eu des contacts avec la police avant une surdose mortelle ont commis une infraction sans violence

La plupart des contacts avec la police (83 %) enregistrés au cours des 24 mois précédant une surdose mortelle concernaient des crimes sans violence, les infractions les plus courantes étant le vol à l'étalage (14 %) et les infractions contre l'administration de la justice (19 %). Les infractions contre l'administration de la justice sont souvent considérées comme la « porte tournante » vers la criminalité, car elles découlent généralement des antécédents criminels de l'auteur présumé et de ses interactions précédentes avec le système de justice. Les infractions contre l'administration de la justice comprennent, entre autres, le manquement à une ordonnance de probation et le défaut de se conformer à une ordonnance du tribunal.

Dans l'ensemble, près d'un contact avec la police sur cinq était lié à une infraction contre l'administration de la justice (19 % en Colombie-Britannique et 17 % à Surrey). Le vol à l'étalage et les infractions contre l'administration de la justice étaient très répandus chez les personnes décédées d'une surdose de drogues illicites, comparativement à l'ensemble de la population provinciale.

Graphique 2
Raisons des contacts avec la police au cours des 24 mois précédant le décès, certaines infractions, Colombie-Britannique et Surrey, 2011 à 2016



1. Toutes les affaires criminelles en Colombie-Britannique.

Note(s) : Comprend les personnes qui ont eu un contact avec la police en Colombie-Britannique au cours des 24 mois précédant leur décès par surdose.

Source(s) : Données du Service des coroners de la Colombie-Britannique (3302), 2011 à 2016; Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2009 à 2016.

Tableau 1
Caractéristiques socioéconomiques des personnes décédées d'une surdose de drogues illicites en Colombie-Britannique, selon qu'elles avaient eu un contact antérieur avec la police ou non, 2011 à 2016

	Aucun contact avec la police au cours des 24 mois précédant le décès	Au moins un contact avec la police au cours des 24 mois précédant le décès
	%	
Nombre d'années durant lesquelles les personnes décédées ont occupé un emploi au cours des cinq années précédant leur décès		
Aucune année	34	34
Une à quatre années	37	47
Les cinq années	29	20
Nombre d'années durant lesquelles les personnes décédées ont reçu des prestations d'aide sociale au cours des cinq années précédant leur décès		
Aucune année	45	32
Une à quatre années	25	34
Les cinq années	30	34
moyenne en dollars		
Revenu et prestations d'aide sociale reçues		
Revenu total de la dernière année durant laquelle les personnes décédées ont occupé un emploi	25 207	15 325
Dernier montant d'aide sociale reçu	7 875	7 173

Note(s) : Comprend les personnes qui ont fait une surdose mortelle de drogues illicites durant la période allant de 2011 à 2016 et qui ont eu au moins un contact avec la police en Colombie-Britannique au cours des 24 mois précédant leur décès. Les pourcentages peuvent ne pas correspondre à 100 en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Données du Service des coroners de la Colombie-Britannique, 2011 à 2016; Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302), 2009 à 2016; Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre couplé, 1989 à 2015; données du fichier T5007, 2006 à 2015.

Note aux lecteurs

L'analyse présentée dans cette publication est fondée sur des données administratives sur les décès par surdose de drogues illicites qui sont intégrées aux données de Statistique Canada sur l'emploi et l'aide sociale, la santé et l'hospitalisation ainsi que les contacts avec le système de justice pénale. Statistique Canada veille à la protection des renseignements personnels et de la confidentialité ainsi qu'à la sécurité des sources de données, et ce, tout au long du processus d'intégration des données. Les résultats sont accessibles pour la Colombie-Britannique ainsi que pour la ville de Surrey, laquelle a enregistré le plus grand nombre de décès par surdose, après Vancouver.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur la crise relative aux surdoses de drogue figurent dans le rapport [BC Coroners Service: Statistical Reports](#) (en anglais seulement).

Ressources disponibles

Des ressources pour les personnes ayant une consommation problématique de drogues sont offertes en ligne sur le site Web de [Santé Canada](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302 et 3312.

L'article de la publication *Juristat* (**85-002-X**) intitulé « [Contacts antérieurs avec le système de justice pénale chez les personnes qui ont fait une surdose mortelle de drogues illicites à Surrey et en Colombie-Britannique, 2011 à 2016](#) » est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).